

## UN ETE SUR LES QUAIS – SAISON 2021

### Objet : APPEL A CANDIDATURE RESTAURATION CHALET

#### 1. Contexte

Durant l'été, la ville de Périgueux souhaite offrir à ses habitants et ses visiteurs un espace de détente aux notes de saveurs estivales sur les bords de l'Isle. Ce lieu qui s'étendra sur les quais entre le pont Saint Georges et le pont des Barris permettront aux usagers de se détendre et d'apprécier les berges de la rivière. Trois zones : Quais Zen, Quais Gourmands, Quais Sportifs seront mis en place.

*Dates : du 14 juillet au 15 août 2021, 7/7 jours*

*Horaires : 10 h à 22 h*

*Service restauration : en service continue à partir du midi.*

#### 2. Besoins

La mairie souhaite proposer aux utilisateurs des lieux un espace restauration, boissons. Trois chalets seront installés pour accueillir trois commerçants artisans déjà implantés dans la ville.

#### 3. Critères

Dans le cadre de ses engagements politiques liés au développement durable, la mairie de Périgueux pour sélectionner les dossiers prendra en considération quelques soit le chalet plusieurs critères :

- L'utilisation de **produits locaux et de saison**
- La qualité des produits (agriculture responsable, biologique, IGP, label rouge ...)
- Un circuit court pour limiter l'impact environnemental (bilan carbone)
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (réduction de l'empreinte écologique)
- **La réduction des emballages** et privilégier les recyclables (réduction des déchets)
- **La fabrication artisanale** (économie solidaire et responsable)
- **De préférence des acteurs implantés dans la ville**

La location du chalet sera de 1500<sup>e</sup> pour la période.

## 4. Fiche d'appel à candidature

### APPEL A CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN EMPLACEMENT POUR L'INSTALLATION DE CHALET DE RESTAURATION ET BOISSONS DES QUAIS DE PERIGUEUX.

#### CAHIER DES CHARGES

##### DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

La Ville de Périgueux autorisera temporairement l'exploitant à occuper un emplacement nu situé sur le parking des quais pour l'exploitation d'un chalet restauration

Informations techniques:

##### **Electricité –Eau.**

Cet emplacement est desservi en électricité. Le candidat pourra s'il le souhaite se raccorder sur le coffret et le réseau d'eau situé à proximité et propriété de la ville. Cette utilisation donnera lieu à une demande préalable auprès des services techniques, précisant la puissance demandée et l'utilisation envisagée.

##### **Hygiène-déchets.**

Le candidat devra respecter toutes les règles d'hygiène liées à son activité, et mettre en place le protocole sanitaire et les gestes barrières édictés dans le cadre de la lutte contre la COVID 19. Le candidat devra déposer ses déchets dans les containers se situant à proximité. Il devra veiller à ce qu'aucun déchet (carton, sac poubelles) ou contenants divers ne soient entreposés à l'extérieur du chalet. L'emplacement devra être maintenu en permanence en état de propreté.

**Mobilier:** la ville mettra à disposition du public manges-debout sur l'espace de restauration (zone : quai gourmand).

Aucune publicité ni pré-enseigne ne pourra être implantée sur le domaine public, à l'exception de l'enseigne signalant l'activité qui sera positionnée sur le chalet.

##### DUREE DE L'OCCUPATION

L'autorisation sera validée pour la période allant du 14 juillet au 15 août inclus 2021.

##### MONTANT DU PACK PRESTATION (technique, animation, communication)

L'exploitant devra s'acquitter du montant qui s'élève à 1500 € le mois pour bénéficier du pack de prestation qui comprendra la mise à disposition du chalet avec accès à l'eau, électricité, la communication de l'évènement avec ses prestataires et les affluences de clients potentiels liées aux animations.

##### DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

L'exploitant sera tenu de fournir à la Mairie de Périgueux au dépôt de sa candidature les documents suivants :

- Une Lettre de candidature signée
- Le présent cahier des charges paraphé et signé

- Une pièce d'identité
- Un extrait KBIS justifiant de l'inscription au registre du commerce ; de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile concernant l'activité, en cours de validité
- Les attestations de formation hygiène alimentaire
- Un chèque de caution d'un montant de 1500 €/ttc à l'ordre du Trésor Public
- Trois chèques de 500 €, un encaissé le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le deuxième le 25 juillet et le troisième le 12 août 2021 à l'ordre du Trésor public.
- **Une note de présentation de son projet:** concept, identité visuelle, esthétique, description de la cuisine proposée, carte proposée, origine et type de produits utilisés, moyens humains et matériels, gamme de prix ,proposition de planning d'ouverture, présentation des expériences dans le domaine et tout élément que le candidat jugera utile pour étayer son dossier.

**Date de remise des offres: Lundi 21 juin 2021 à 12H.**

Tout dossier incomplet ou parvenu après le délai précité ne sera pas examiné.

**Contacts:**

Service Communication évènementiel : Lise- Marie Chabot - Katia Filjak

[lise-marie.chabot@perigueux.fr](mailto:lise-marie.chabot@perigueux.fr) - [katia.filjak@perigueux.fr](mailto:katia.filjak@perigueux.fr)

Objet : candidature chalet restauration - animation « Un été sur les quais »

## Je postule pour un chalet :

Chalet « COMPTOIR » - 3m60/2m40

Chalet double « COMPTOIR »

Pour la période du 14 juillet au 15 août 2021 pour un montant de 1500 €/ttc

### Les attentes

Exemples de produits souhaités :

- La vente de plats issus de fabrication artisanale
- La vente de produits labellisés, locaux
- Des offres de restauration légères et rapides (sucré ou salé)

La prestation proposée devra offrir à la clientèle une qualité et un confort de consommation :

- Respect de la réglementation liée aux activités de vente et transformation de denrées alimentaires ;
- Qualité de prestation et de service à la clientèle
- Réduction des emballages et privilégier les déchets recyclables.
- Respect du protocole sanitaire au vue de contexte sanitaire actuel

### L'équipement mis à disposition

- Eau et électricité
- Chalet en bois sécurisé

### Période et horaires

Les horaires de vente sont fixés entre 10h et 22h chaque jour sans exception du 14 juillet au 15 août inclus.

### Lieu

Trois emplacements réservés sur les quais entre le Pont de Barris et le Pont Saint Georges.

### Critères et obligations de sélection de l'offre

Les dossiers seront notés au regard de la présentation du dossier déposé selon les critères suivants :

- Diversité des produits proposés, glaces, gaufres, crêpes et autres douceurs sucrées
- Rapport qualité / prix
- Qualité des produits utilisés
- Politique de développement durable et de gestion des déchets
- **Etre acteurs implantés dans la ville**

### Critères et obligations de sélection de l'offre en fonction du chalet

Les candidats du chalet « boissons », devront proposer uniquement des alcools légers (bière, cidre...).

Le candidats pourra proposer divers types de boissons froides : smoothies, jus de fruits frais, jus de fruits locaux, sirops et/ou limonades artisanaux et des boissons chaudes thé/tisanes, cafés, ... Les candidats devront de préférence être des bars implantés à Périgueux. **Le candidat s'engage à assurer l'ouverture du chalet sur toute la période d'ouverture du site.**

Les candidats du chalet « salé » devront être des restaurateurs ou des snakeries implantés de la ville.  
**Le candidat s'engage à assurer au minima un service de restauration les midis et les soirs.**

Les candidats du chalet « sucré » devront être des glaciers, crêpiers implantés de préférence dans la ville et en fabrication artisanale. **Le candidat s'engage à assurer son service du goûter au soir à minima quotidiennement.**

**La ville se réserve le droit, si aucune candidature, ne corresponds aux critères, de réaliser un appel à candidature à des structures extérieures à la ville (non sédentaire).**